

Québec français



Le droit de se taire

Gilles Perron

Number 121, Spring 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55956ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Perron, G. (2001). Le droit de se taire. *Québec français*, (121), 26–26.

Le droit de se taire

GILLES PERRON

En 1980, lors de la campagne référendaire, le bilan politique de la courte carrière de Lise Payette a été terni par des « Yvette » en colère ; 20 ans plus tard, ce sont les « Yves » qui auront suffisamment dérangé Lucien Bouchard, au point de peser lourd dans sa décision de démissionner de son poste de premier ministre. « L'affaire Michaud » l'aura suffisamment refroidi pour qu'il songe à se retirer dans ses terres. À la recherche du temps perdu sous le bras, bien installé dans un fauteuil confortable qui pour une fois ne serait pas un siège éjectable : enfin seul maître chez lui.

Yves Michaud est un militant indépendantiste de longue date, de ceux qu'on appelle, souvent avec un certain dédain, les « purs et durs ». Les autres seraient-ils, se demandait Parizeau, lui aussi associé au même clan par ses propos et sa moustache, des « impurs et mous » ? Michaud, il est utile de le rappeler, est devenu il y a quelques années une figure populaire sous le sobriquet inapproprié de Robin des banques. Il a certes eu le mérite de mener une lutte pour que les petits actionnaires des banques aient une voix dans les décisions prises par ces puissantes institutions. Amener les banques à respecter tous leurs actionnaires, c'est déjà les civiliser un peu. Mais je n'ai pas le souvenir que notre Robin ait jamais demandé que les profits mirobolants que les banques empochent soient redistribués aux pauvres (un actionnaire d'une banque, aussi « petit » soit-il, n'étant pas exactement l'idée que je me fais d'un pauvre). Cette croisade, néanmoins, l'a associé aux petits épargnants et explique en partie le soutien populaire qui a suivi sa disgrâce parlementaire. Mais aimé ou détesté – il a le mérite de ne pas laisser indifférent – Michaud est devenu malgré lui, et ensuite à son corps consentant, le symbole de la liberté d'expression. On sait désormais – soyons juste, on s'en doutait déjà beaucoup – qu'on ne peut pas tout dire. Ce qui est devenu plus clair, c'est que le droit de parole n'est pas le même pour tout le monde. Les animaux de la ferme de George Orwell l'avaient bien compris, eux qui acceptaient que si tous sont égaux, certains sont plus égaux que d'autres.

Malgré tout, le méchant Yves Michaud persiste et signe : il dit des gros mots que

nos pères réprouvent, dans une belle unanimité comme on en voit peu à l'Assemblée nationale. Je suis enfin rassuré : lorsque la nation affronte un grave danger, nos élus sont capables d'oublier la politique partisane et de parler d'une seule voix pour blâmer les propos d'un vilain canard, héros populaire consacré par une chanson, vous savez bien : « Michaud est monté dans un peuple plié / la branche a cassé / Michaud est tombé ? » En fait non, il n'est pas tombé, malgré le croc-en-jambe d'une centaine de paires de jambes flageolantes, d'élus qui ont une peur bleue de le voir siéger dans la même enceinte qu'eux. Soucieux de l'image internationale du Québec, ils n'iraient pas toutefois jusqu'à blâmer les propos souvent tendancieux des Libman, Johnson et autres Mordecai Richler.

Vous souvenez-vous encore, quelques mois après le « scandale », des propos qui ont valu cette moins enviée gloire au Robin devenu d'un seul coup l'infâme shérif de Nottingham ? Il a dit que les Juifs n'avaient pas le monopole historique de la souffrance ; que d'autres avaient vécu des génocides. Il a la manière un peu brusque, convenons-en. Mais le manque d'élégance n'est pas encore, à ma connaissance, un crime ; heureusement, car les prisons ne suffiraient pas à contenir tous ceux qui pourraient en être reconnus coupables. Michaud n'a pas minimisé l'Holocauste en disant que d'autres peuples ont aussi eu des destins tragiques. À moins que la souffrance ne soit un concours où le plus meurtri aurait la consolation d'une première place ? Dans ce cas, le plus cynique ne serait pas celui qu'on pense. Mais la question ethnique au Québec est taboue, et la question juive l'est partout. Alors, haro sur le baudet : comment Michaud a-t-il osé dire une telle chose, alors que les Clinton eux-mêmes – l'ex-président et la nouvelle sénatrice – ont compris durant les récentes élections américaines qu'on ne doit pas déplaire au puissant lobby juif en accusant Israël de quoi que ce soit : que depuis l'automne, les centaines de victimes dans la reprise des violences entre Israël et la Palestine soient presque toutes du côté palestinien ne change rien à l'affaire.

Qu'a-t-il encore dit, ce mangeur de petits enfants ? Que certaines communautés ethniques, dont les Juifs, votent de façon

unanime contre la souveraineté du Québec. Ça, c'est un fait. Puis il a ajouté que c'était parce qu'ils ne comprenaient pas le Québec. Ça, par contre, c'est une connerie. Bon, et alors ? Lui n'aurait pas le droit de proférer quelques âneries, alors qu'on vient pourtant de réélire Jean Chrétien pour encore quatre ans, ce qui est drôlement plus inquiétant ? Aux États-Unis, c'est pratique courante d'analyser le vote noir, le vote juif, le vote des femmes, le vote hispanophone, etc. On y admet, malgré le grand *melting pot*, que les communautés ethniques existent, et qu'elles ont souvent des façons différentes de voir les choses : ce qui se traduit par un vote que l'on peut qualifier d'ethnique sans remettre en question la citoyenneté américaine de ceux qui l'exercent. La fameuse phrase de Parizeau en 1995, la petite phrase de Michaud en 2000, sont des cris de dépit, des énoncés de faits sans analyse, mais qui soulignent néanmoins des comportements électoraux qui méritent qu'on s'y intéresse. Le vote ethnique est une réalité ; le nier serait nier en même temps l'existence des communautés ethniques, ce qui me semble bien plus grave que de leur prêter des intentions, même non fondées. Et il serait temps, dans la foulée, de rappeler que le référendum de 1995 n'a pas été perdu à cause de ce vote ethnique, comme l'a dit tout haut le seigneur Parizeau, comme le prétend aussi Robin des villes, le prince des voteurs, et comme le pensent tout bas de nombreux autres. Ce petit 1 % qui a manqué, c'est chez les francophones qu'il a fait défaut, dans la région de Québec entre autres, alors qu'on y a confondu comme souvent le gouvernement avec la question nationale. 60 % du vote francophone à l'échelle du Québec, c'est une proportion importante, significative, c'est même un début de vote ethnique, non ? Mais je n'ai jamais compris que l'on blâme les anglophones ou tous ceux qu'on appelle étrangement les néo-québécois d'avoir voté NON au référendum. C'est un réflexe légitime et facilement explicable. Ce qu'on oublie trop souvent, c'est que 40 % des francophones ont eux aussi choisi de voter NON. La communauté francophone aurait certes des leçons de solidarité et d'unité à recevoir des autres communautés québécoises.